



Pour le droit à choisir
et à bénéficier
d'un assistant
de communication

#AEgalité

**Plaidoyer proposé par le Groupe initiative national
Difficultés d'élocution et de communication (GIN DEC) d'APF France handicap
Juin 2021**

Pouvoir communiquer et être écouté

- « *Je suis très content et j'aimerais revenir... »*
- « *Bonjour, je voudrais prendre un rendez-vous s'il vous plaît. »*
- « *Permetts-moi de t'expliquer ce que je ressens... »*

Des mots, de simples mots, des mots de tous les jours, pour échanger, partager un sentiment, lire une histoire, demander des nouvelles ou quelque chose... des mots pour exister. Mais, des mots qui peuvent être empêchés, entravés ou impossibles pour des personnes qui ont des difficultés d'élocution ou de communication.

S'exprimer par la parole, c'est entrer en relation, c'est être ensemble et créer du lien social, dans un monde où la communication orale, soutenue par une communication non verbale est dominante, importante et utile.

Mais parler et se faire comprendre peut être irréalisable pour les personnes en difficulté d'élocution ou de communication. Cet empêchement, trop peu reconnu, ne leur permet pas de faire face à certaines situations. C'est un facteur de stress quotidien, la confiance en soi est altérée, ces personnes ne peuvent pas mener une vie ordinaire comme tout un chacun et cela nuit à leur autonomie. Elles ont aussi des difficultés motrices et / ou sensorielles qui peuvent les mettre en danger car comment peut-on parler de sa douleur ou de son désarroi quand on n'a pas les moyens de les exprimer ?

Ces personnes subissent donc une importante limitation de leur participation sociale qui ne facilite pas leur épanouissement et leur vie sociale.

On peut même avancer qu'elles subissent une véritable restriction de leurs droits humains, source d'une inégalité criante et d'un risque élevé de mise à l'écart des affaires du monde et de leurs semblables. Sans compter la méconnaissance, le doute et la suspicion que l'on porte à celle ou celui dont la parole est absente ou paraît si confuse, perpétuelle source de dévalorisation.

« Ce que je veux essayer de vous montrer avec l'aide de mon assistant de communication, c'est que s'il existe un handicap physique qui opprime et qui réclame un joyeux combat pour l'assumer, il en est un de plus douloureux, le handicap social c'est-à-dire être jugé, réduit à l'étiquette "handicapé" par le regard de l'autre. Souvent ce regard me rappelle que je suis handicapé et ne retient de moi que ce qui dysfonctionne. Comment briser cette étiquette ? Comment convertir ce regard ? Avec mon assistant de communication, je peux montrer qui je suis. » Philippe

« Si mon assistant de communication m'aide effectivement à exister pleinement, c'est que je l'ai choisi, c'est une personne qui me connaît bien, que j'apprécie, en qui j'ai confiance et avec qui j'ai installé une relation de complicité », pourrait poursuivre l'auteur de ce dernier témoignage.

Le choix de l'assistant de communication par la personne concernée est, en effet, un des éléments essentiels à son efficacité. (Voir plus loin le rôle de l'assistant de communication)

La Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées stipule dans son article 21 "Liberté d'expression et d'opinion et accès à l'information" : « *Les États Parties prennent toutes mesures appropriées pour que les personnes handicapées puissent exercer le droit à la liberté d'expression et d'opinion, y compris la liberté de demander, recevoir et communiquer des informations et des idées, sur la base de l'égalité avec les autres et en recourant à tous moyens de communication de leur choix au sens de l'article 2 de la présente Convention. À cette fin, les États Parties (...) acceptent et facilitent le recours par les personnes handicapées, pour leurs démarches officielles, à la langue des signes, au braille, à*

la communication améliorée et alternative et à tous les autres moyens, modes et formes accessibles de communication de leur choix (...). »

Une absence de moyens de communication constitue un réel obstacle à la participation sociale et au pouvoir d’agir des personnes. Quand il est impossible d’acheter seul son pain, de prendre rendez-vous, de débattre, etc., on prend conscience que l’indisponibilité de moyens de communication adaptés est constitutive de situations de handicap au quotidien. Il est donc essentiel de lever cet obstacle.

Faut-il le rappeler, selon la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, *« le handicap résulte de l’interaction entre des personnes présentant des incapacités et les barrières comportementales et environnementales qui font obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l’égalité avec les autres. »*

L’article 11 de la Déclaration des droits de l’homme et du citoyen de 1789 affirme, quant à lui, que *« la libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l’Homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement »*.

Or, ne pas avoir l’usage de la parole implique qu’une personne ne peut exercer son droit fondamental de communiquer librement. Quand des moyens de lever les obstacles à la communication sont possibles, une société qui n’en facilite pas l’accès crée des inégalités et des injustices.

Alors, face à la rupture d’égalité dont sont victimes les personnes ayant des difficultés d’élocution et de communication (DEC), il est temps que notre pays prenne les mesures adéquates pour leur permettre d’être des citoyennes à part entière.

Une nécessité également au regard du 10^{ème} Objectif de développement durable (ODD) de l’Agenda 2030 des Nations unies sur la réduction des inégalités qui demande de *« d’ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre. »*

Aussi, dans la droite ligne de la charte d’APF France handicap et du projet associatif ["Pouvoir d’agir, pouvoir choisir"](#), APF France handicap formule constats et revendications pour le respect du droit à pouvoir s’exprimer et être écouté.

« On entend par "communication", entre autres, les langues, l’affichage de texte, le braille, la communication tactile, les gros caractères, les supports multimédias accessibles ainsi que les modes, moyens et formes de communication améliorée et alternative à base de supports écrits, supports audio, langue simplifiée et lecteur humain, y compris les technologies de l’information et de la communication accessibles. »

Extrait de l’article 2 "Définitions" de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées

« L’être humain ne peut être réduit à son handicap ou sa maladie quels qu’ils soient. En tant que citoyenne, la personne handicapée exerce ses responsabilités dans la société : elle a le choix et la maîtrise de son existence. »

Extrait de la charte d’APF France handicap

Privation de communication = privation de participation sociale, privation de droits

➤ Un accroissement de l'isolement et de la dépendance

Les difficultés d'élocution et de communication entraînent souvent, pour les personnes concernées, un isolement qui renforce leur dépendance : cercle social restreint, impuissance devant leur situation, vulnérabilité, impossibilité temporaire ou définitive à s'exprimer spontanément, restriction d'autonomie, atteinte au bien-être psychologique et à l'intégrité psychique.

➤ Une stigmatisation

Les difficultés d'élocution accompagnées parfois de gestes incontrôlés sont souvent interprétées par les interlocuteurs comme une déficience intellectuelle et source possible de comportements indésirables, d'émotions négatives difficiles à gérer.

« La personne en situation de handicap en difficulté d'élocution et de communication a la plus grande pénibilité à être reconnue saine d'esprit même lorsque ses facultés intellectuelles sont préservées et/ou intactes et parfois supérieures à la moyenne, qu'elle est dotée de pensée-turbo... Pour que toutes ces "mal-adresses" expédiées à la bonne "adresse" puissent un jour disparaître, l'assistant(e) de communication s'avère indispensable pour ainsi garantir à la personne de faire jour à ses capacités et restituer toute la dimension de sa dignité. Il va sans "dire" qu'en mettant à disposition les outils adéquats d'aides à la communication, la personne sera en mesure d'assumer pleinement sa place d'actrice et de citoyenne jusqu'aux plus hautes fonctions de responsabilités au sein des institutions commerciales, sociales, médicales, juridiques, associatives et bien sûr politiques. » Sylvie (formation à des professionnels de santé)

➤ Des difficultés d'accès, des discriminations

Les personnes en difficulté d'élocution subissent une restriction ou des difficultés d'accès à de nombreux biens et services : consommation courante, santé (accueil médical, hôpital...), services sociaux, juridiques, administratifs, loisirs, transports, etc.

« La personne qui m'accompagnait un peu partout, m'a volé des chèques... L'histoire a fini au tribunal... J'ai été convoqué à une conciliation. Je comptais y aller avec ma mère comme assistante de communication pour qu'elle m'aide à parler mais l'avocate de mon adversaire a refusé qu'elle rentre dans la salle prétextant que mon avocate était là pour me défendre. Je me suis senti vulnérable le jour de la conciliation. L'avocate a nié point par point tous mes arguments. La séance était atroce ; je n'ai entendu que des mensonges, j'étais si sidéré que je n'ai pas pu dire un mot. J'ai quand même pu préciser que je voulais un procès et non un arrangement. Des mois après, le procès a eu lieu, après cinq heures d'attente, j'ai pu m'exprimer avec mon père (comme assistant de communication). Le réquisitoire du procureur était brillant et m'a fait beaucoup de bien. Il m'a même présenté des excuses pour la conciliation qui n'aurait jamais dû avoir lieu dans cette affaire. J'ai gagné le procès, récupéré une partie de l'argent, mais je continuais à croiser régulièrement cette personne qui était toujours ma voisine. » Stéphane

« Après mon opération et mon hospitalisation pour des calculs rénaux, j'avais un examen à faire pour vérification. Ils sont venus me chercher dans la salle d'attente et surprise, les infirmières n'ont pas voulu que mon auxiliaire m'accompagne. Pourtant celle-ci leur a bien signalé qu'elles ne pourraient pas me comprendre et qu'il fallait qu'elle soit là pour au moins pouvoir traduire mes réponses aux questions et si besoin (très important) que je puisse dire s'il y a un problème quelconque mais sans succès. Le résultat a été catastrophique et ils n'ont pas pu me comprendre, l'examen n'a pas été fait ! Les assistants de communication peuvent être utiles dans le domaine de la santé. » Xavier

Il en découle une véritable privation d'exercice des droits dans l'accès à l'éducation et à l'emploi, le respect de l'intimité, d'expression et de dignité.

L'accès au téléphone est très discriminant, et les services généraux avec répondeur téléphoniques sont carrément inaccessibles. Toutefois, depuis la rentrée 2019, le premier diplôme universitaire de formation des accompagnants¹ chargés d'assister les personnes aphasiques lors de leurs conversations téléphoniques a été créé au sein de la Fédération Française des Télécoms (FFTélécoms), en partenariat avec la Fédération des aphasiques de France.

« J'ai une difficulté d'élocution mais j'arrive à me faire comprendre. Mon plus gros problème c'est le téléphone où on demande toujours de justifier mon âge et mon identité. On me prend pour un gamin de 10 ans et on demande à parler à mes parents ! Quand j'ai des rendez-vous médicaux à prendre au téléphone (clinique, hôpital), je demande à ma femme de ménage de le faire avec moi car c'est difficile pour moi car maintenant c'est une boîte vocale automatique. Ma femme de ménage me comprend bien, et elle m'aide efficacement à ce moment-là, même si je n'ai pas besoin d'un assistant tout le temps. » Damien

➤ **Des outils technologiques complexes et chers**

Les systèmes de communication alternative complexes et onéreux (pictogrammes, appareils de communication...) ne suffisent pas ou ne peuvent pas toujours être utilisés efficacement par les personnes concernées.

« "Prends donc une machine, ça sera plus facile et plus rapide !" Ils ont entendu ça toute leur vie, et l'un a choisi d'avoir un assistant de communication (AC), un appareil pose beaucoup de problèmes moteurs. L'autre utilise les deux : sa machine et un AC, le plus souvent quand l'AC est présent, il préfère son AC. C'est plus rapide et moins fatiguant. » Tahmourès et Xavier

Malgré les progrès technologiques, l'expression assistée par une aide technique est toujours plus lente que la pensée. Les troubles moteurs sont sources de décalage et d'incompréhension. Un trouble de lecture et d'écriture peut encore s'ajouter, sans restriction de l'intelligence ou du désir de participation. Les interlocuteurs ont tendance à penser qu'une aide technique résoudrait tous les problèmes, ce qui est faux. Cela peut être utile dans certaines situations, mais cela ne peut être LA solution. Les deux aides, technique et humaine, sont complémentaires et ne peuvent pas se substituer l'une à l'autre.

C'est très pénalisant dans la vie courante.

➤ **Un manque de formation et de qualification des aides humaines**

En France, les professionnels des services d'aides humaines habituelles ne sont pas formés aux besoins de communication des personnes DEC, et il n'est pas possible de choisir un intervenant qui aurait des compétences ou des facilités pour communiquer avec certaines d'entre elles.

S'ajoute la question des besoins de communication dans des contextes particuliers qui nécessitent la connaissance d'un vocabulaire spécifique, par exemple : réunions politiques, cours universitaires...

De plus, l'aide humaine familiale, bénévole, ou les intervenants professionnels habituels ne sauraient suffire en toutes circonstances pour plusieurs raisons.

¹ <https://www.ffttelecoms.org/nos-travaux-et-champs-dactions/telecom-responsable/diplome-universitaire-du-aphasie-accessibilite-telephone-fnaf-jean-dominique-journet/>

Les difficultés de communication exigent de la part des interlocuteurs une attention soutenue, de la neutralité et du temps pour bien comprendre et ne pas trahir ce que la personne veut exprimer. Le temps, c'est ce qui manque le plus dans des accompagnements mesurés à la minute près. Ne pas avoir (ou ne pas pouvoir prendre) le temps c'est ne pas s'assurer du respect de la volonté de la personne et la priver ainsi de sa décision ou de son choix, tout en risquant d'imposer ses propres valeurs. C'est donc confisquer son autonomie. Vis-à-vis des familles il est absolument nécessaire pour les personnes DEC de pouvoir s'exprimer en dehors d'elles.

« Avec le temps, quand j'étais ado, tout le monde commençait à me parler de synthèse vocale pour que je puisse m'exprimer un peu plus. Je n'y voyais aucun intérêt puisqu'il fallait encore écrire sur un clavier... Le calvaire absolu ! Ils en ont même parlé à mes parents, ce qui était très rare. Ils ont été assez surpris. Néanmoins, puisque j'ai toujours tout essayé, j'ai acheté une petite synthèse vocale. Elle ne me sert pas à grand-chose ! ... Maintenant encore, lorsque je dois intervenir avec mon assistant de communication, je suis beaucoup plus à l'aise avec un petit aide-mémoire plutôt qu'en étant obligé de lire un texte. » Stéphane

Les financements actuels des besoins en aide humaine (prestation de compensation du handicap, allocation compensatrice...) ne prennent pas en compte les besoins de réponses en matière d'assistance de communication.

Les revendications APF France handicap

Pour le droit à choisir et à bénéficier d'une assistance de communication, APF France handicap revendique :

- **La reconnaissance de l'assistance de communication dans le périmètre de l'élément "aide humaine" de la prestation de compensation du handicap (PCH)**
 - La reconnaissance de la difficulté d'élocution et de communication **comme difficulté absolue**, rendant éligible toute personne dans cette situation à la prestation de compensation.
 - La reconnaissance des besoins en assistance de communication (aides technique et humaine) dans l'élaboration du plan personnalisé de compensation.
 - Une majoration systématique des heures allouées en aide humaine pour la vie quotidienne, avant même d'envisager l'assistance à la communication.

- **La proposition systématique et le financement de cette assistance de communication de façon automatique dans des contextes spécifiques (juridiques, police, hospitaliers et santé)**, à l'instar des prestations d'interprétariat qui sont systématiquement proposées aux personnes allophones ou sourdes.

- **L'accès et le choix d'un assistant de communication par la personne**, selon ses besoins, ses projets et les contextes.
Ce choix est déterminant pour l'amélioration effective de la participation de la personne et respectant sa propre expression.
 - Dans certains contextes journaliers, l'intervention d'une auxiliaire de vie compétente et respectueuse est tout à fait suffisante mais elle doit être disponible.
 - Dans d'autres contextes, politiques, universitaires en particulier, l'assistant de communication doit connaître le sujet dont on parle avec les mêmes bagages cognitifs, ce qui n'est en général pas le cas des auxiliaires de vie.

- **La reconnaissance des compétences particulières** liées à la fonction d'assistant de communication et une professionnalisation de ce domaine en proposant à la fois :
 - la valorisation d'une qualification d'assistant de communication complémentaire pour les métiers de l'aide humaine déjà existants (auxiliaire de vie, aide médico-psychologique...) ;
 - le développement d'une nouvelle fonction spécifique d'assistant de communication au sein des services d'aide humaine, prestataires ou mandataires, et des établissements, quand le contexte dépasse le quotidien (actions en justice, réunions/revendications politiques, concours/examens par exemple).

- **La mise en place d'une certification "Assistant de communication"**, assortie d'une qualification pour la reconnaissance mieux repérée de cette compétence. Déjà reconnue et pratiquée au Canada² cette qualification permet une participation accrue à la vie sociale et un meilleur accès à l'environnement.

« Le fait d'avoir un assistant de communication me permet d'explorer des terrains nouveaux. Pour assumer ma fonction d'administrateur, une aide humaine, complice mais acceptant de rester à sa place, est un atout essentiel. Essentiel pour garder ma spontanéité : comme si lorsque je prenais la parole toutes mes idées se mettaient en place au fur et à mesure des mots que je prononce. Et pour cela il faut que l'assistant soit préparé.

² <https://courses.cdacanada.com/fr/bienvenue/>

À APF France handicap, la personne qui m'accompagnait pour mes réunions du groupe national et au Conseil d'administration recevait un dédommagement en échange de son rôle d'assistant de communication. Elle restait avec moi en réunion pour répéter ce que je disais. L'assistant de communication ne fait pas uniquement office de perroquet mais aussi de facilitateur de relations sociales

Par exemple, lorsqu'on arrive quelque part avant que tout le monde ne soit installé, ou lors de certaines pauses bruyantes, je préfère qu'il me présente, sans que je parle nécessairement. L'important dans ces situations est plus de me faire connaître que de vouloir parler absolument. Me faire assister me permet d'avoir l'esprit libre de toute contrainte matérielle pour me consacrer sur ma mission d'administrateur ô combien compliquée au demeurant. » Stéphane (Extrait de la conférence 2013 ISAAC à Rennes "Le métier d'assistant de communication, une aide choisie pour une participation et un engagement social, associatif et politique")

Témoignages de personnes en difficultés d'élocution et de communication

« À la fin de mon BEP, la directrice de l'établissement me fait remarquer que personne ne me comprenait et me lance que l'équipe pédagogique a fait preuve d'indulgence avec moi. J'ai voulu me défendre mais celle-ci m'a dit de me taire, que je n'ai pas à communiquer de mon orientation avec elle et que c'est avec ma mère qu'elle veut parler. Elle a voulu voir ma mère sans moi. Avec un assistant de communication, j'aurais pu me défendre et m'exprimer tout seul. » Xavier

« Je suis un IMC mais je ne suis pas un débile mental. J'ai juste besoin d'un Assistant de communication pour me faire comprendre ! » Anonyme

« Depuis que j'accompagne Xavier dans sa vie quotidienne, j'ai pu remarquer le comportement de beaucoup de personnes et me suis rendue compte des étiquettes que nous avons créées. Les gros problèmes d'élocutions de Xavier renvoient une seule image, une seule question : "Est ce qu'il comprend ?" On me l'a beaucoup demandé, pratiquement à chaque début de rendez-vous quel qu'il soit et même si je dis "oui et il a son bac" (je le précise pour prouver son intelligence), malgré cela, beaucoup continuent de me parler à moi au lieu de lui parler à lui qui est le principal intéressé. Au final, je le regarde en attendant sa réponse pour traduire (ce qui par déduction laisse entendre qu'il a compris, logique pour ma part du moins). À ce moment, je trouve qu'il est mis à l'écart et en suis mal à l'aise.

Malgré tout Xavier reste extrêmement patient, motivé et ne prête pas souvent attention comprenant peut-être au fond de lui l'ignorance humaine.

Il y a une incompréhension des différences.

J'ai le souvenir de voir Xavier laisser tomber d'expliquer ce qu'il voulait dire, voyant que la personne comprenait autre chose, et laisser croire que la personne avait compris. Puis d'autre fois où Xavier essaie de parler, personne ne l'écoute pensant sûrement que du à son handicap ce ne sont que des bruits qu'il fait. Le résultat en est que Xavier a tendance à rester silencieux, à regarder mais il est en train d'analyser et de bien écouter à ce moment et il a une très bonne mémoire.

Si les gens pouvaient voir le courage, la persévérance, la patience la pureté de Xavier et j'en passe, tant de qualités qui le définissent et non la parole ! (au passage, le verbal est ce que nous utilisons le moins).

J'en conclus que : ne pas parler ou mal s'exprimer signifie dans la conscience des gens ne pas comprendre. Il est important que quelqu'un soit avec Xavier pour qu'il se fasse comprendre. » Sandra, assistante de communication et auxiliaire de vie de Xavier

« L'animateur doit cadrer et informer les assistants de communication et les traducteurs. Les AC ne sont pas là pour eux, mais pour les personnes qu'ils accompagnent. Donc, ils ne parlent pas en leur nom ou s'ils le font, ils le spécifient.

Quand il y a une élocution difficile avec un tableau de communication, l'AC doit traduire simultanément la plupart du temps, il se met d'accord tout bas sur la formulation à adopter. Quand des morceaux de phrases arrivent, il faut reformuler avant de restituer à tout le groupe. » Damien

« Je n'ai pas à m'inquiéter de savoir à qui je vais parler, s'il me faut un support écrit (très dur à préparer pour moi), ou si je vais être compris ? Toutes ces questions qui me tétanisaient avant. Me faire assister me permet d'avoir l'esprit libre de toute contrainte matérielle pour me consacrer sur ma mission d'administrateur, ô combien compliquée au demeurant, et en me libérant des contraintes de préparation et d'écriture, de prises de note, etc. Je peux être un militant plus actif, efficace et pertinent. » Stephan, porteur d'une infirmité motrice cérébrale (IMC)

« J'ai 47 ans. Je suis IMC, j'ai des grosses difficultés à contrôler mes mouvements... J'ai des difficultés d'élocution, je n'utilise aucune aide-technique même si le fait de m'exprimer me demande

parfois beaucoup d'efforts. En 1994, j'ai fait une formation en secrétariat informatique. A la fin de la formation, je devais présenter oralement mon rapport de stage devant un jury. Après concertation avec mon formateur, j'ai demandé à un ami qui me connaissait bien, d'être présent le jour de l'examen pour m'aider à me faire comprendre. Avec mon ami, nous nous sommes préparés un minimum, je lui ai fait relire mon rapport de stage afin qu'il soit simplement au courant du thème que j'allais aborder... Le jour de l'examen, il était là pour me servir d'assistant de communication, tout en étant attentif à mon bien-être... Il a rassuré les membres du jury, en leur expliquant que mes mouvements involontaires n'étaient pas douloureux... Il a traduit mot pour mot ce que j'avais à dire. Tout cela, m'a aidé à passer mon oral dans de très bonne conditions !! Et ça s'est très bien passé. Mais sans lui, je crois que je n'aurais jamais eu mon examen... ! » Tahmourès

Présentation du GIN DEC d'APF France handicap

« Les personnes en difficulté d'élocution ont tellement envie de dire ce qu'elles ont à dire ! »

Composé de 12 membres, le Groupe d'initiative national Difficultés d'élocution et de communication d'APF France handicap travaille à sensibiliser, au sein de l'association et auprès du grand public, aux difficultés d'élocution et de communication des personnes en situation de handicap.

Elisabeth Cataix Negre, salariée de l'association APF France handicap, a créé le GIN en 2003 et l'a accompagné jusqu'en 2010. Depuis 2019, elle accompagne à nouveau le groupe.

Depuis 2005, le groupe édite des guides et brochures pratiques sur la communication avec les personnes atteintes de difficultés d'élocution, ces documents sont à retrouver sur leur blog. En 2015, le groupe a proposé, avec APF Formation, une session de formation sur cette question.

Parce que la parole représente le sésame de la mise en relation, de la communication et de la participation à la vie sociale, le groupe a retenu 3 axes de travail :

- Développer des groupes de paroles, par le partage d'expériences et la pair-émulation.
- Sensibiliser au problème de la difficulté d'élocution, au sein d'APF France handicap et dans la cité.
- Participer aux actions associatives ou publiques comme tout citoyen.

Les actions du GIN DEC

❖ Formation en Pays de Loire

Avec APF Formation Pays de Loire, les groupes d'initiative DEC de Loire Atlantique et Maine et Loire mettent au point un module de formation destiné :

- À la personne DEC pour lui permettre d'accroître son autonomie et lui fournir l'aide dont elle a besoin quand elle en a besoin : ses droits, les supports existants d'aide à la communication, comment trouver un AC, comment le rémunérer...

- À un/une auxiliaire de vie ou à une autre personne, pour lui permettre grâce à la qualification acquise, d'assister la communication d'une personne DEC lors de démarches sensibles (santé, justice, MDPH...) et faire connaître qu'au sein des délégations une personne formée peut rendre ce service.

❖ Sensibilisation

Le GINDEC a un parcours "sans parole" permettant de sensibiliser les occupants de l'immeuble au handicap des troubles du langage. Une valise a ainsi été créée avec tous les supports, jeux, dépliants, mis à disposition de toutes les délégations APF France handicap pour participer à des actions de sensibilisation menées par des mairies, des centres hospitaliers universitaires... Cette valise va être numérisée pour une diffusion beaucoup plus facile.

La délégation du Maine et Loire, participe chaque année à une action de sensibilisation au handicap en mettant au point ce même parcours aidé par cette valise contenant tous les supports nécessaires.

Le Groupe d'initiative local Difficultés d'Elocution et de Communication de la délégation APF France handicap du Rhône a créé une bande dessinée ["Et la patience, bordel ! Les mésaventures des personnes ayant une communication différente"](#).

La délégation APF France handicap de Dijon organise des journées de sensibilisation au handicap, en centres de loisirs, collèges, lycées, établissements universitaires, à peu près 3 ou 4 fois par an. Il y a pas mal de handicaps représentés : fauteuil roulant, cécité, ouïe, handicap de la parole.

*« À la délégation de Dijon, nous sommes 2 à avoir des difficultés de communication, nous utilisons des synthèses vocales. Personne d'autre n'a de difficulté d'élocution ou d'articulation pure. Je participe à un atelier DEC avec une personne de la délégation qui a un smartphone et moi, avec mes deux synthèses vocales, mon vieux synthé et mon smartphone. Comment ça se passe lors des journées de sensibilisation auxquelles je participe ? Une personne de la délégation vient avec moi pour expliquer ce que fait l'association. Après, c'est moi qui gère. Souvent, je leur fais essayer mon synthé. Le clavier est phonétique, et non pas alphabétique. Ça fait souvent rire les gens. Tout se déroule très bien, à chaque fois, je plaisante. Il arrive souvent avec le synthé IV, qu'il y ait des erreurs de prononciation, je dis donc "ça pourrait être mieux", je montre sur quoi il faut taper, ou alors il n'y pas de faute de prononciation, je dis " Félicitations". Il peut arriver, qu'il y ait des réponses, des demandes de précisions, je le fais. Le jour de l'assemblée départementale, on me demande de présenter ces actions. »
Gautier Pataille*

Pour en savoir plus, rendez-vous sur :

- Le [blog du GIN DEC](#)
- La page sur les [groupes initiative d'APF France handicap](#)
- Le témoignage de [Xavier Ballery](#)
- Le témoignage de [Stéphane Irigoyen](#)
- Le clip "[Et pourtant je comm'unique](#)" vu de très nombreuses fois, fait par le groupe DEC Demosthène de Loire Atlantique

APF France handicap en bref

Créée en 1933, APF France handicap est la plus importante association française, reconnue d'utilité publique, de défense et de représentation des personnes en situation de handicap et de leurs proches.

Connue jusqu'en 2018 sous le nom d'Association des Paralysés de France (APF), APF France handicap agit pour l'égalité des droits, la citoyenneté, la participation sociale et le libre choix du mode de vie des personnes en situation de handicap et de leur famille.

Son projet associatif "Pouvoir d'agir, pouvoir choisir" propose 5 axes stratégiques pour une société inclusive et solidaire.

Elle réunit 85 000 acteurs impliqués au quotidien dont 35 000 usagers, 21 000 adhérents, 15 000 salariés et 12 500 bénévoles.

Des valeurs humanistes, militantes et sociales

APF France handicap affirme dans sa charte son indépendance de tout parti politique et de toute religion et la primauté de la personne. Deux piliers guident son action : l'approche inclusive et l'approche par les droits.

Une association innovante, ancrée dans la société

APF France handicap est le partenaire privilégié du développement de solutions d'accompagnement innovantes. Elle est aussi un membre actif de la société civile.

Un maillage territorial fort

- 96 délégations présentes sur 47 territoires
- 428 établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS) pour enfants, adolescents et adultes
 - 141 structures pour enfants et adolescents en situation de handicap
 - 287 structures pour adultes en situation de handicap
- 51 structures emploi APF Entreprises :
 - 25 entreprises adaptées (EA) et 26 établissements et services d'aide par le travail (ESAT)
 - 4 500 collaborateurs dont 3 800 en situation de handicap

apf-francehandicap.org